



Problème avec huissier

Par Visiteur

Bonjours Monsieur,

Ma question porte sur un problème que je viens de rencontrer avec un huissier de justice. En effet, celui-ci a été mandaté pour le recouvrement d'une dette que je n'ai pas pu honorer par la société Finaref. Cela fait à présent plus d'un an que nous nous sommes entendus sur un échéancier et que je lui verse la somme de 150 euros par mois. Hors, il se trouve que la société Finaref exige à présent la totalité de la somme due soit 4900 euros. Ils prétendent m'obliger à faire un prêt hypothécaire et menacent de me faire une saisie arrêt sur salaire si je me plie pas à leurs exigences. En ont-ils le droit? Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour,

Oui, c'est légal. C'est vraiment injuste mais c'est tout à fait légal. En effet, en dehors des cas où l'échéancier a été homologué par le juge, ce dernier n'a qu'une valeur indicative et est révocable. C'est donc à bon droit que Finaref vous demande la totalité.

Il existe une procédure prévue par l'article 1244-1 du Code civil et qui vous permettrait de demander des délais de paiements, dans une limite de deux années. Malheureusement, les demandes sont souvent rejetées.

Mais ça vaut peut être le coup de tenter!

Bien cordialement.